

<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article899>



Genèse de L'Esprit des lois

# Le livre IV de L'Esprit des lois (manuscrit)

- Extraits, index, concordances des Ruvres complètes - Documents pour l'étude et la recherche -

Date de mise en ligne : dimanche 27 novembre 2011

---

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

---

**La transcription intégrale du manuscrit de *L'Esprit des lois* conservé à la Bibliothèque nationale de France constitue les tomes III et IV des *Ruvres complètes* de Montesquieu (C. Volpilhac-Augier éd., Oxford, Voltaire Foundation, 2008).**

Les références de page renvoient à cette édition.

L'ensemble comprend des introductions et des annexes (p. I-CCLI et 897-929), permettant de comprendre les spécificités du manuscrit et les méthodes de travail et de composition de Montesquieu.

Chaque livre est accompagné d'une étude introductive approfondie : genèse, évolution, rapport avec l'imprimé et avec l'ensemble de l'oeuvre.

Pour les conventions de transcription, voir  
Principes de l'édition critique du manuscrit de *L'Esprit des lois*  
(4. Directives de transcription)  
<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article876>

Pour suivre l'actualité de l'édition des *Ruvres complètes* de Montesquieu :  
<http://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article902>

## Livre IV (t. I, f. 74-104)

[Montesquieu . De l'Esprit des Lois. Livres I-VI Source : gallica.bnf.fr](#)

Transcription à télécharger :



Liv-\_04\_EL\_ms.pdf

## Introduction C. Volpilhac-Augier

Le livre IV est certainement le plus simple de tout le manuscrit : trente feuillets du même type de papier (BNF489), de la même main (H), d'une écriture posée, chaque chapitre étant composé de bifeuillets emboîtés soigneusement calculés. Le secrétaire a donc copié, au plus tard en 1742, un ensemble déjà parfaitement organisé (aucune renumérotation des huit chapitres). Mais, comme en témoigne une ancienne page de titre autographe (f. 104 ; nous la transcrivons au début du livre), initialement ce livre succédait au livre « premier » devenu depuis livre III, se

décalant au troisième puis au quatrième rang après l'apparition successive des livres I et II ; il n'est donc pas postérieur à 1741, du moins dans son intitulé général. Néanmoins on observe des corrections de H : la copie s'est accompagnée d'une relecture.

La révision de 1743-1744 présente peu de phénomènes notables : la main L modifie des notes au chapitre 6 et introduit des corrections stylistiques - la substitution de « humanité » à « liberté » au chapitre 6 (f. 93v) n'en est pas moins remarquable. La relecture de 1745 (N') ne comporte guère que des corrections de détail. La transcription définitive (1747) devait comprendre elle aussi mainte correction minutieuse, ce dont rend compte l'imprimé ; la prudence de Montesquieu ne s'exerce toutefois que tardivement, sous forme d'un carton venant modifier le texte imprimé du chapitre 2 [1].

On retiendra que c'est au plus tard en 1742 que Montesquieu compose le chapitre 6, où il fait l'éloge du Paraguay (f. 93-95) - c'est-à-dire avant que Muratori ne fasse paraître l'ouvrage qui diffuse en Europe l'image idéalisée des réductions jésuites

[2]. Comme on pouvait s'en douter, c'est dans les *Lettres édifiantes* qu'il a puisé son information, ainsi qu'en témoignent les *Geographica*

[3] ; mais c'est bien Montesquieu qui fait entrer en littérature le Paraguay, lieu mythique bientôt destiné à devenir un véritable enjeu idéologique chez Voltaire, Bougainville, Raynal, Diderot et Chateaubriand.

## La fabrique du style dans le livre IV du manuscrit de *L'Esprit des lois*

### Maxime Triquenaux (ENS de Lyon)

Dans son article de 2004, « The art of the chapter-heading in Montesquieu or "De la constitution d'Angleterre" » publié dans le *Journal of Legal History* (en version française « Titre en jeu : l'art du titre chez Montesquieu ou 'De la constitution d'Angleterre' »), Catherine Volpilhac-Auger s'emparait des manuscrits de *L'Esprit des lois* de la Bibliothèque nationale de France pour proposer une étude de la rédaction des titres que seul autorise cet état du texte où le travail de la correction, de la rature et de l'ajout est rendu visible par l'étude minutieuse de l'écriture des différents secrétaires de Montesquieu. À travers l'examen de ce lieu stratégique du titre, C. Volpilhac-Auger mettait en évidence un « long travail, dont le manuscrit permet de repérer les étapes successives » [4] dans la rédaction de ces titres, prenant la forme d'une véritable négociation - ou peut-être plutôt, dans une formulation moins martiale et plus propre à *L'Esprit des lois*, oeuvre aussi bien littéraire qu'historique et philosophique, la recherche d'un accommodement, d'une concorde - entre différentes stratégies énonciatives ; en résultait une concision accentuée au fil du travail d'écriture et de correction, où « l'écrivain conjugue les impératifs stylistiques, l'exigence de clarté et la nécessité d'être fidèle à son objet même : la recherche des principes qui expliquent les cas particuliers. » (*ibid.*)

C'est dans la lignée de ce travail inaugural que souhaite s'inscrire cette étude sur la « fabrique » du style chez Montesquieu, en mettant à profit l'édition scientifique des manuscrits de *L'Esprit des lois*. En rendant disponible ce précieux matériau autrefois confiné aux réserves de la Bibliothèque nationale de France, celle-ci nous offre la possibilité de saisir le travail de l'écriture (ou plutôt, concernant Montesquieu, de la dictée) à travers le mouvement de la copie et de la correction ; ce qu'offrent les manuscrits de *L'Esprit des lois*, ce n'est rien moins que le texte en train de s'écrire, de s'affiner, de se styliser.

Comme l'indiquent les notes de l'éditeur, le livre IV est certainement « le plus simple de tout le manuscrit », c'est-à-dire le « mieux » transcrit, « d'une écriture posée », et l'un des moins remaniés dans sa structure même par Montesquieu (il n'y a aucune renumérotation de chapitres) [5]. La copie par le secrétaire H indique une première rédaction datant de 1742 au plus tard, suivie de campagnes de correction en 1743-1744 (secrétaire L) et en 1745 (secrétaire N'). Outre la substitution notable de humanité à liberté, au chapitre 6, à propos des jésuites du Paraguay, on note peu de corrections fondamentales, d'atténuation idéologique ou d'autocensure, et le fond du propos ne change guère. Ce qui n'a pas empêché que la dictée se soit accompagnée, comme toujours chez Montesquieu, d'une relecture minutieuse : on constate des corrections de la main H, c'est-à-dire dès la première copie, et les campagnes de relecture de 1743-1744 et de 1745 laissent voir elles aussi des transformations ; or ces corrections sont presque exclusivement d'ordre stylistique. C'est précisément pour cela que le livre IV peut être intéressant à considérer, dans notre perspective d'une analyse sur le style « en chantier » dans le manuscrit de Montesquieu ; on observera ainsi les efforts de Montesquieu pour arriver à une formulation optimale en termes d'efficacité, poussés à leur paroxysme dans la quête du mot juste, de la précision des termes, mais on observera aussi une attention permanente à l'élégance de la phrase, non moins cruciale dans le travail du style de Montesquieu.

## L'efficace de la phrase

Comme on pouvait raisonnablement s'y attendre, la recherche d'une tournure nette et précise, sans inflation excessive de la phrase ou de la formule, qui était une constante déjà notée par l'article évoqué ci-dessus à propos des titres, est confirmée par le corps du texte. Le principe d'économie stylistique est bien sûr à relier avec un souci pragmatique de l'efficacité du discours : le style se doit d'appuyer, d'armer la précision des idées.

Ainsi, dans une note du chapitre 6, « Entre plusieurs actes de cruauté que Philæpomen fit aux Lacedemoniens il les contraignit d'abandonner [...] » devient « Philæpomen contraignit les Lacedemoniens d'abandonner [...] » [6] ; la tournure simplifiée a le mérite de recentrer la phrase sur un seul groupe verbal, et d'ôter la nuance de jugement négatif que la mention de la cruauté donnait à la première formulation.

La division d'une phrase trop longue, obligeant à des formulations trop imprécises, est également possible.

Au même chapitre 6, Montesquieu retravaille une fin de phrase insatisfaisante, et transforme « [...] et surtout enfin l'interdiction du commerce entre les hommes en conservant celui des choses. Il faut leur donner nos arts sans nôtre luxe et nos besoins sans nos desirs » en « La cité fera le commerce et non pas les citoyens et par là ils donneront nos arts sans nôtre luxe et nos besoins sans nos desirs » [7]. Ainsi le redoublement inélégant des adverbes (« surtout enfin ») est éliminé ; l'imprécision de « l'interdiction du commerce entre les hommes en conservant celui des choses » est corrigée par une structure autonome plus prototypique, ou si l'on veut canonique (« la cité fera le commerce et non pas les citoyens ») ; en outre le réagencement des deux phrases les rééquilibre, permet une respiration avec l'énoncé précédent tout en l'accordant logiquement mieux à celui qui suit (« et par là ils donneront... »).

Autre exemple, au chapitre 7 : « Ces sortes d'institutions ne conviennent que dans les républiques, où il faut que les hommes soient vertueux [ou : y doivent être vertueux]. Car, comme nous venons de dire, pour les porter à l'honneur dans les monarchies [...] » devient « Ces sortes d'institutions *peuvent convenir* dans les républiques *parce que* la vertu en est le principe. *Pour les porter* à l'honneur dans les monarchies [...] il ne faut pas [...] » [8] (nous soulignons). À une tournure restrictive en « ne...que » est préférée le potentiel, qui permet d'éviter une assertion trop nette ; le lien logique est accentué par le « parce que », et permet l'insertion du mot « principe », d'importance cruciale dans la pensée de Montesquieu. Enfin, la modification de l'attaque de la phrase qui suit permet d'éviter la conjonction de coordination « car » en début de phrase et l'intervention de la première personne au pluriel de majesté, en plaçant le complément circonstanciel de but introduit par « pour » en première position, de manière à rendre la phrase plus clairement logique dans le développement des causes et des conséquences.

Un seul exemple dans le livre semble participer du phénomène d'atténuation idéologique, au chapitre 6, dans un passage sur le Paraguay qui fait ainsi l'objet d'une attention particulière : « Le sentiment exquis qu'à cette société pour tout ce qu'elle appelle honneur, la gloire qu'elle croit être la lumière du christianisme, son zèle pour une religion qui humilie bien moins ceux qui la prêchent que, ceux qui l'écourent, lui font entreprendre de grandes choses [...] » devient « Le sentiment exquis qu'à cette société pour tout ce qu'elle appelle honneur, son zèle pour une religion qui humilie bien plus ceux qui l'écourent que ceux qui la prêchent, lui ont fait entreprendre de grandes choses [...] » [9] ; l'omission du segment « la gloire qu'elle croit être la lumière du christianisme » semble participer d'un mouvement d'atténuation, peut-être d'autocensure préventive, de même que l'inversion dans la phrase suivante.

On le voit, le premier travail du style chez Montesquieu, c'est celui d'une attention soutenue à la force de la phrase, suivant un principe d'économie stylistique, par une sorte de rasoir d'Ockham qui choisira systématiquement la formulation la plus courte et la plus efficace.

## Le mot juste

Dans cette optique, le choix du mot juste est au cœur du travail de Montesquieu, l'objet d'une recherche patiente, qui progresse par ajout et substitution, au fil de la dictée et des campagnes de relecture. La substitution d'un mot à un autre a une valeur différente suivant les cas, et il convient de les examiner.

Il s'agit parfois de corriger l'impropriété du terme. Au chapitre 8, par exemple, Montesquieu retire un terme qui aurait pu être interprété comme un contre-sens : « Il faut donc regarder les Grecs comme une société d'athlètes et de gladiateurs » devient « Il faut donc regarder les Grecs comme une société d'athlètes et de combattans » [10]. Ainsi, tout risque de confusion entre la société grecque et la société romaine est évité.

Il s'agit aussi d'affiner une formulation trop ambiguë. Ainsi, au chapitre 2, la formulation « Dès que l'honneur y peut trouver de la noblesse, il est ou le juge qui les rend légitimes, ou le sophiste, qui les justifie » devient dès la première dictée de H « Dès que l'honneur y peut trouver *quelq* ; *chose de noble*, il est ou le juge qui [...] » [11] (nous soulignons). L'introduction de la locution pronominale indéfinie permet d'éviter l'emploi du nom « noblesse », peut-être trop chargé conceptuellement comme une catégorie à ne pas manier dans cette tournure plus générale, et de rendre par conséquent le complément d'objet direct du verbe plus vague ; la phrase par ailleurs peut prendre un sens plus incisif avec ce « quelque chose » qui atténue le sens plein de « noble ».

Dans le même chapitre, la formulation « l'air de cour » remplace « la politesse d'un homme » [12] ; la substitution affine encore le sens en précisant un cadre spatio-temporel (la cour) que l'expression plus générale de « politesse » ne pouvait rendre, et en ciblant plus précisément une affectation (l'air) plutôt qu'un comportement général.

Plus loin, la réflexion stylistique se concentre sur deux verbes, et la formulation « [...] lorsque les lois ne s'accordent point avec lui à le défendre » devient « lorsque les lois ne *concourent* point à les *proscrire* » [13] (nous soulignons). Il s'agit ici aussi d'affiner, d'affûter l'expression, par le choix d'un terme plus proprement juridique (proscrire) contre un autre plus vague, et potentiellement homonyme (défendre) ; de même, le choix final de « courent » insiste plus sur le lien de causalité.

Bien souvent, la substitution rend donc compte d'un souci de précision : il s'agit de faire porter le choix sur le terme qui se révèle le plus efficace, le plus judicieux, le plus juste, souvent en corrélation avec le principe d'économie, de « loi du moindre effort linguistique ». Mais Montesquieu peut aussi se raviser, et préférer à une formule lapidaire mais trop absconse une autre tournure plus enflée mais plus précise : ainsi, « de la multiplicité des phantasies » devient « de la multitude[,] de la confusion même des phantasies » [14].

C'est aussi, mais semble-t-il moins souvent, un travail d'accentuation de l'assertion, comme lorsqu'à la conclusion

de la phrase « On y veut donc de la vérité dans les discours, mais est ce par amour pour elles ? », au chapitre 2, la formulation « Point du tout », plus intense dans la négation, est préférée à « Non sans doute » [15].

## Élégance

Les biffures et ajouts laissent enfin voir des corrections que l'on serait tenté de juger secondaires, mais qui rendent compte d'un souci esthétique profond de la part de Montesquieu ; le déplacement d'un adverbe, l'antéposition ou non d'un adjectif ou le réordonnement syntaxique que l'on constate dans le manuscrit, à travers les ratures, montre bien que l'élégance du style est constamment surveillée. Cette vigilance concerne souvent des éléments de l'ordre du minime, du microscopique : il peut s'agir de corriger une tournure, « personne n'y étant tyran sans y être en même temps esclave » [16], en supprimant la répétition du deuxième « y » ; elle semble cependant constante et très attentive.

Au chapitre 7, la tournure « ce à quoi les hommes ont attaché partout la puissance » devient « ce à quoi les hommes ont partout attaché la puissance » [17] ; l'antéposition de l'adverbe finalement adoptée ne peut se justifier que suivant des critères de prosodie, d'élégance sonore.

Dans un autre cas, lors de la campagne de relecture de 1745, le secrétaire N' corrige « L'extrême obeissance suppose de l'ignorance dans celui, qui obeit, elle en suppose dans celui même qui commande » [18] en faisant porter l'adverbe « même » non plus sur le pronom « celui » mais sur le verbe (« elle en suppose même dans celui qui commande ») ; la correction n'altère pas fondamentalement le sens général de l'énoncé, mais en rendant à l'adverbe une valeur plus prototypique (portant sur le verbe), elle rend la lecture plus fluide, plus claire.

Au chapitre 7, une phrase est ainsi particulièrement travaillée lors de deux campagnes de relecture : « Elles ne peuvent d'ailleurs avoir lieu que dans un petit état, car elles exigent une éducation generale, il faut qu'on eleve tout un peuple comme une famille » devient après correction de N' en 1745 « Elles ne peuvent d'ailleurs avoir lieu que dans un petit état, ou l'on peut donner une éducation generale, et elever tout un peuple comme une famille » (après une hésitation sur la formulation « elles demandent qu'on eleve », au temps de L) [19]. L'asyndète du premier jet est ainsi supprimée, au profit d'une structure subordonnée plus claire.

La réflexion stylistique touche beaucoup l'emploi des verbes. La forme infinitive est ainsi souvent contournée par Montesquieu ; on remarque qu'il préférera plutôt l'utilisation de substantifs, comme lorsqu'il corrige « L'air de la cour consiste à quitter sa grandeur propre pour en prendre une empruntée », au chapitre 2, en : « L'air de la cour consiste à quitter sa grandeur propre pour une grandeur empruntée » [20]. Le critère semble encore un idéal d'allègement, de clarification de la phrase.

D'une manière générale, les formes nominales semblent avoir les faveurs de l'auteur contre les structures verbales ; au chapitre 8, « Nos auteurs de morale qui parmi nous proscrivent si fort les theatres, nous font assez bien sentir que la musique agit sur nos ames » devient « Nos auteurs de morale qui parmi nous proscrivent si fort les theatres, nous font assez sentir *le pouvoir que la musique à sur nos ames* » [21] (nous soulignons).

De même, le choix du temps et de la modalité peut parfois faire l'objet d'un débat : « Il faut proscrire l'argent, dont l'effet est de grossir la fortune des hommes au-delà des bornes que la nature y avoit mises [...] » devient après intervention de L en 1743-1744 « Ils proscriront l'argent, dont le malheureux effet est [...] », avant qu'en 1745 avec N', l'adjectif soit postposé [22] (dans la même phrase, il supprime par ailleurs l'adverbe « malheureusement » qui fait écho à l'adjectif). Le futur est ainsi préféré à la tournure jussive « il faut », probablement pour passer d'une notion d'obligation à une notion de logique consécutive.

## Conclusion

Y a-t-il autonomie entre ce double mouvement de la recherche d'efficacité et du souci de l'élégance formelle ? Faut-il concevoir une séparation entre les deux termes ? Certainement non, tant l'un et l'autre s'entrecroisent systématiquement. Le style de Montesquieu semble en effet jouer des deux tendances, et ne pas penser l'une indépendamment de l'autre, le raffinement formel sans la précision conceptuelle (et donc lexicale, syntaxique, grammaticale...).

La recherche d'une écriture efficace participe probablement chez Montesquieu d'une vision de la pensée comme d'une poétique, impliquant un véritable effort de création ; son souci de l'élégance formelle participe pleinement à la construction de ses idées et de ses analyses. Le portrait de Montesquieu en artisan du style, qui se dessine en négatif de ces manuscrits, est celui d'un maître-forgeron attentif à rendre sa lame aussi affûtée qu'élégante.



Liv-\_04\_EL\_ms.pdf

---

[1] F. 77v ; le terme *fourberie* est alors remplacé par *ruse*.

[2] L.A. Muratori, *Il cristianesimo felice nelle missioni de Padri della Compagnia di Gesu nel Paraguai* (1743 ; 1754 pour la traduction française ; voir *Relation des missions du Paraguay* avec une introduction de Girolamo Imbruglia, Paris, Maspero-La Découverte, 1983).

[3] Voir notamment le VIIIe et le XIIIe recueil des *Lettres édifiantes*, f. 310 et 322 des *Geographica* (OC, t. 16, p. 364-365 et 380-382) ; le XXIe recueil a également dû être utilisé, mais les notes de Montesquieu sur ce volume figuraient dans le premier volume des *Geographica*, qui a disparu.

[4] Catherine Volpilhac-Augier, « Titre en jeu : l'art du titre chez Montesquieu ou 'De la constitution d'Angleterre' », version française de « The art of the chapter-heading in Montesquieu or "De la constitution d'Angleterre" », *Journal of Legal History*, Londres, Routledge, 2004, Andrew Lewis dir., p. 169-179.

[5] Page 39.

[6] Chap. 6, p. 47 (f. 92v).

[7] Chap. 6, p. 48 (f. 95r).

[8] Chap. 7, p. 49 (f. 96r).

[9] Chap. 6, p. 48 (f. 94r).

[10] Chap. 8, p. 51 (f. 101r).

[11] Chap. 2, p. 42 (f. 77r).

[12] Chap. 2, p. 43 (f. 80r).

[13] Chap. 2, p. 44 (f. 84v).

[14] Chap. 2, p. 43 (f. 80v).

[15] Chap. 2, p. 42 (f. 78r).

[16] Chap. 3, p. 44 (f. 85r-v).

[17] Chap. 7, p. 49 (f. 97v).

[18] Chap. 3, p. 44 (f. 85v).

[19] Chap. 7, p. 49 (f. 96v).

[20] Chap. 2, p. 43 (f. 80r-v).

[21] Chap. 8, p. 52 (f. 102v).

[22] Chap. 6, p. 48 (f. 95 r-v).